

MAIRIE DE LA BARRE

03 84 81 23 25

www.labarre39.fr



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 OCTOBRE 2020

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du 20 juillet 2020
- Compte rendu audit énergétique (présenté par le CEP du SIDEC)
- Exonération loyer JAUPOIX (problème volet)
- Renouvellement du matériel informatique
- Délibération autorisant le télétravail
- Mise à disposition des outils dans le cadre du télétravail (Ordinateur portable ; téléphone portable ; accès à la messagerie professionnelle ; accès aux logiciels indispensables à l'exercice des fonctions)
- Achat d'un téléphone portable et souscription d'un abonnement
- Signature de la convention de refacturation des frais informatiques aux sites associés
- Signature contrat Application Intramuros
- Devis fontaine
- Vente de bois du 07 octobre 2020
- Questions diverses

Présents : Philippe GIMBERT, Claude BAYLE, Christelle BOBILLIER, Daniel BOURGEOIS, Michel CARMINATI, Christian FUMEZ, Rudy MASRABAYE, Sylvain LHOMME, Christophe TATIN, Michel VERTEL.

Absent excusé : Frédéric PAILLARD.

Secrétaire de séance : Daniel BOURGEOIS.

Monsieur le Maire accueille Monsieur HUTEAU, Conseiller en économies Partagées (CEP) au SIDEC.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 20 JUILLET 2020

Un bref rappel des points abordés est fait. Il n'y a pas de remarques, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

COMPTE RENDU AUDIT ENERGETIQUE (présenté par le CEP)

Suite à l'audit énergétique des bâtiments communaux réalisé dans le cadre de la convention signée avec le SIDEC pour 3 ans, Monsieur le Maire a sollicité la présence du CEP pour présenter le travail réalisé.

Monsieur HUTEAU rappelle les objectifs de la convention au niveau écologique, économique, il détaille le bilan de la mission et présente l'analyse pour LA BARRE. Dans son rôle d'accompagnement de la commune, il propose des leviers et actions à mener.

Par ailleurs, il présente les rapports réalisés par la société ITEC Ingénierie concernant l'audit énergétique des logements et de la mairie. Ce document est un outil d'aide à la décision qui propose des pistes d'amélioration en offrant différents scénarios et programmes de travaux.

Monsieur le Maire remercie Monsieur HUTEAU pour sa présentation. Les élus auraient apprécié que celle-ci soit un peu plus synthétique.

EXONERATION LOYER JAUPOIX (problème de volet)

Début août, Monsieur le Maire a pris attache auprès de Madame BONNAMOUR (trésorière à Dampierre) afin de connaître les possibilités d'exonération de loyer suite au problème de volet rencontré par Monsieur JAUPOIX (locataire du logement à l'étage de l'ancienne école) depuis son arrivée et ce, malgré les multiples relances effectuées auprès de l'entreprise pour son remplacement.

Monsieur le Maire propose de faire un geste quand bien même il est difficile de quantifier la gêne occasionnée.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur le sujet, décide de faire une remise d'un mois de loyer et approuve l'ouverture des crédits correspondants au compte 6574.

RENOUVELLEMENT DU MATERIEL INFORMATIQUE

Le SIDEC a réalisé l'appel d'offres pour le remplacement de l'ordinateur portable du secrétariat. Monsieur le Maire rappelle que ce dernier est mutualisé et qu'une partie sera remboursée par les collectivités faisant partie de la convention. La meilleure offre a été retenue pour un montant de 1105.90 € HT. La livraison aura lieu la semaine prochaine, après installation des différents logiciels nécessaires au secrétariat.

DELIBERATION AUTORISANT LE TELETRAVAIL

Le télétravail a été mis en place sur la commune durant le confinement et a bien fonctionné. Depuis le déconfinement, celui-ci est toujours favorisé mais nécessite une autorisation de la commune afin de se mettre en règle avec la législation. Devant la difficulté de mise en place hors période de crise sanitaire, la commune prendra attache auprès du centre de gestion.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le recours au télétravail.

Par ailleurs, les horaires de permanence ont été modifiés et augmentés. Certains en seront satisfaits, pour d'autres, ce changement ne conviendra pas. Afin de répondre au maximum d'administrés de la commune, il est proposé de prendre rendez-vous en dehors de ces périodes soit par mail soit par téléphone (ce qui se pratiquait déjà).

MISE A DISPOSITION DES OUTILS DANS LE CADRE DU TELETRAVAIL

Monsieur le Maire indique que dans le cadre du télétravail, il est indispensable de donner les moyens aux agents de travailler et de ce fait, de mettre à disposition les outils nécessaires, notamment au minimum, un ordinateur, un téléphone, les accès à la messagerie et aux logiciels.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité la mise à disposition de l'ensemble des moyens favorisant le télétravail.

ACHAT D'UN TELEPHONE PORTABLE ET SOUSCRIPTION D'UN ABONNEMENT

Afin de respecter les conditions de mise à disposition du matériel dans le cadre du télétravail, il est proposé d'acheter un téléphone et de souscrire un abonnement.

Après avoir échangé sur les tarifs des abonnements, le Conseil Municipal valide la souscription d'un forfait mobile pro à 11.90 € HT/par mois, et autorise Monsieur le Maire à acheter un portable double SIM pour la secrétaire.

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE REFACTURATION DES FRAIS INFORMATIQUES AUX SITES ASSOCIÉS

La commune de LA BARRE est site « mère » pour plusieurs collectivités (SIVU de la Fin de Champagne, Communes de LOUVATANGE et MALANGE) qui sont sites « associés ». De ce fait, les dépenses afférentes à l'informatique sont mutualisées et réparties par délibération selon un tableau au prorata du nombre d'heures de secrétariat. Certains sites demandant des prestations « individuelles », il est devenu nécessaire d'établir une convention pour définir les règles de ce partenariat. Monsieur le Maire informe que cette convention ne fera qu'appuyer les délibérations antérieurement existantes vis-à-vis de la trésorerie de DOLE, suite à la fermeture de la trésorerie de DAMPIERRE dont la commune faisait partie.

Suite à l'éventuel recrutement de notre secrétaire par le SIVOS de ROMANGE, celui-ci devrait également solliciter la commune pour être site « associé » et rejoindre ainsi cette mutualisation.

Le Conseil Municipal, après avoir échangé sur ce point, approuve à l'unanimité la signature de la convention avec les différents sites associés.

SIGNATURE CONTRAT APPLICATION INTRAMUROS

Durant l'été, la commune a reçu une offre de l'Association des Maires du Jura, recommandant Intramuros qui proposait l'utilisation gratuite pendant 3 mois d'une application permettant de communiquer avec la population. Suite aux difficultés rencontrées pour échanger durant la crise sanitaire et aux différents

aléas survenus cet été (sécheresse, interdiction de faire des feux, ...), Monsieur le Maire a sollicité l'entreprise pour tester l'application.

Intramuros a proposé à la commune une offre de site internet relié à l'application et évitant ainsi les doublons de saisies sur les différents supports de communication de la commune. Le site de LA BARRE étant à refaire, Monsieur le Maire a confié le dossier à Monsieur TATIN qui a sollicité une présentation de l'entreprise par visio-conférence et propose de constituer une commission afin d'établir un cahier des charges sur les besoins de la collectivité, ce que le Conseil Municipal approuve. Christelle BOBILLIER, Daniel BOURGEOIS, Philippe GIMBERT participeront à cette commission nouvellement créée.

DEVIS FONTAINE

Lors du vote du budget, il a été proposé d'installer un point d'eau sur la place des Racontottes. Un devis a été demandé à l'entreprise SADE en charge des réseaux pour le SIVU de la Fin de Champagne. Le montant des travaux pour la fourniture d'une fontaine et la création des réseaux (alimentation, compteurs et évacuations) s'élève à 4 347.00 € HT.

Monsieur le Maire indique qu'il demandera d'autres devis et cherchera des partenaires financiers.

VENTE DE BOIS DU 07 OCTOBRE 2020

Une vente de chêne est prévue le 07 octobre 2020. Le résultat sera communiqué dès réception.

La vente de hêtres, dans le cadre de la convention d'expérimentation de vente groupée, a rapporté 7 292.31 € à la commune.

QUESTIONS DIVERSES

- **Aqueduc rue de la Messotte** : Monsieur PAILLARD s'occupe du dossier, les travaux devraient débiter prochainement.

- **Commémoration du 11 novembre** : la cérémonie est maintenue sans verre de l'amitié.

- **Courrier administré vitesse** : Monsieur le Maire transmet aux élus le courrier adressé en mairie par les habitants de la rue des Marronniers pour des problèmes récurrents de vitesse. Il précise que cette partie de la rue traversant le village est gérée par le département. Après échanges des différents points de vue, il est proposé – de demander à la gendarmerie d'Orchamps des interventions ponctuelles – de se rapprocher du Département pour connaître les possibilités d'intervention sur la chaussée et pour obtenir l'enregistrement des vitesses des véhicules – et enfin de réunir les habitants signataires pour leur apporter les réponses de la municipalité

- **Travaux voirie rue des Charmois** : une réunion aura lieu le 12/10/2020 à 11h en mairie. Le Conseil Départemental, dans le cadre du plan de relance, a augmenté la subvention au titre des amendes de police à hauteur de 14 000 €. La commune bénéficiera également de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

- **Arbre tombé sur le lavoir** : suite à courrier recommandé, le propriétaire devrait intervenir prochainement.

- **Réunions diverses** :

Première réunion COPIL : suite à la réunion qui a eu lieu le 03 septembre 2020 à Orchamps, les membres présents ont élu Madame PATE en tant que présidente du COPIL et ont validé le passage en phase 2 du projet correspondant au lancement des marchés d'études d'impacts et de gisement de vent. Monsieur le Maire de LA BARRE a demandé à ce que la secrétaire de la commune participe à l'ensemble des réunions pour en faire le compte rendu. Une fois validé, celui-ci sera à la disposition des habitants de la commune.

La prochaine séance est fixée au 05 novembre 2020.

Monsieur TATIN fait suite au mail qu'il a reçu de l'AVAFA concernant les difficultés que peuvent avoir certaines communes pour faire appliquer les contrats et notamment quand il s'agit de la réduction de la vitesse des pales du fait des nuisances liées au bruit. Il attire l'attention et donne son point de vue sur le fait que de nombreuses sociétés privées ne sont pas très scrupuleuses face à l'appât du gain.

Monsieur CARMINATI s'interroge sur l'AVAFA. Il indique que le problème se trouve partout et qu'effectivement l'attitude de certaines sociétés est parfois à déplorer.

Monsieur BOURGEOIS relève qu'il ne faut plus faire appel à des sociétés privées si Monsieur TATIN pense que c'est partout comme ça.

Monsieur GIMBERT indique que justement l'intérêt de ce projet est de minimiser les sociétés privées. Les éoliennes seront gérées par la SEMEnR et la maintenance ordonnée par celle-ci, qui confiera et encadrera le travail demandé. Il estime que la requête de Monsieur TATIN est en décalage avec le projet puisque le COPIL n'en est qu'aux études, alors que le problème soulevé n'interviendra qu'une fois les éoliennes en fonctionnement, ce qui peut conduire à une dizaine d'années. Par ailleurs, il s'interroge sur le fait d'attirer l'attention sur les entreprises privées en lien avec les éoliennes et pas sur les autres contrats alors même qu'il pense qu'il convient de se prémunir sur toutes les sociétés privées. Il se questionne également sur le nombre de parcs éoliens concernés par ce problème.

Monsieur TATIN répond qu'il préfère être vigilant et « blinder » les contrats pour ne pas subir les nuisances.

Monsieur GIMBERT soutient que le vote du COPIL doit être à l'unanimité sans quoi la décision ne serait pas valable et qu'il est difficile de mieux protéger la commune et les habitants. Il précise qu'il n'est pas dans l'intérêt des élus de se mettre la population à dos. Il rappelle qu'en cas de faisabilité, l'avis des habitants sera demandé. Il précise concernant le bruit que les pales ont évolué et que celles-ci sont recourbées et crénelées.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique qu'il a participé à la visite du parc éolien de CHAMOLE qui a eu lieu le 26 septembre. Monsieur BOURGEOIS précise qu'il a échangé avec un agriculteur lors d'une précédente visite du site et qu'il y a de nombreux visiteurs. Il indique que les éoliennes de CHAMOLE nouvelle génération ne sont pas comparables à celles du LOMONT.

SIVU Foyer Logement : les comptes sont en équilibre. Plusieurs chambres sont vacantes mais des demandes peuvent être refusées selon le degré d'autonomie des personnes. La reprise par la CCJN est toujours en attente. Un audit par Habitat 39 aura lieu prochainement.

CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) : une réunion a eu lieu. Monsieur le Maire indique que le rapport a été transmis aux élus. Il explique rapidement le fonctionnement de cette commission et indique que le Président de la Communauté de Communes souhaite revoir les attributions de compensation du fait de la reprise de compétences, crèches, périscolaire,

SIDEC : Monsieur GIMBERT a été élu au bureau du SIDEC et au conseil d'administration de la SEMEnR. Il précise qu'il devra se retirer de l'assemblée lorsque des décisions concernant le projet éolien LA BARRE-ORCHAMPS seront à l'ordre du jour.

Fin de la séance à 23h10.

Le Maire, P. GIMBERT